Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Héva, tenue lundi le 6 février 2017, à l'Édifice municipal de Rivière-Héva à compter de 19h30 sous la présidence de Monsieur Réjean Guay, maire, à laquelle sont présents :

Mesdames et monsieur les conseillers suivants :

Ginette Noël
Yvon Charette
Chantal Thibault

Messieurs les conseillers Jacques Saucier, Charles Desrochers et John Chomyshyn sont absents

Madame Nathalie Savard, directrice générale et secrétaire-trésorière et madame Cindy Paquin sont présentes.

2017-02-19 <u>Adoption de l'ordre du jour</u>

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

2017-02-20 <u>Adoption du procès-verbal</u>

Il est proposé par Madame la conseillère Chantal Thibault et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 9 janvier 2017 tel que rédigé.

Adoptée

2017-02-21 <u>Liste des comptes payés au cours du mois de janvier 2017</u>

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Charette et unanimement résolu d'accepter la liste des comptes payés au cours du mois de janvier 2017 tel que présenté au montant de 19 032.23$ du chèque numéro C1708309 à C1708375.

Adoptée

2017-02-22 <u>Dépôt des dépenses salariales</u>

Il est proposé par Madame la conseillère Ginette Noël et unanimement résolu d'accepter le dépôt des dépenses salariales de janvier 2017.

Adoptée

2017-02-23 <u>Listes des comptes à payer</u>

Il est proposé par madame la conseillère Chantal Thibault et unanimement résolu d'accepter la liste des comptes à payer au montant de 160 720.22$ du chèque C1708376 à C178398.

Adoptée

2017-02-24 **Nomination d'un maire suppléant**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Charette et unanimement résolu de nommer Madame Ginette Noël à titre de mairesse suppléante en remplacement de Monsieur Charles Desrochers. Elle serait autorisée à signer tous documents pour et au nom de la municipalité en l'absence de Monsieur le maire Réjean Guay.

Adoptée

2017-02-25 **Adoption du règlement 05-2017 Règlement sur l'exploitation d'une carrière ou sablière**

Il est proposé par Madame la conseillère Chantal Thibault et unanimement résolu d'adopter le règlement 05-2017 sur l'exploitation de carrière ou sablière.

Il est résolu que les taux seront changés par résolution à chaque année.

Adoptée

2017-02-26 **Dérogation mineure du lot 5 460 052**

Il est proposé par Madame la conseillère Ginette Noël et unanimement résolu d'accepter la recommandation du CCU et d'autoriser une dérogation spécifiant que la bande riveraine soit autorisée à cinq mètres considérant un milieu humide longeant la marge latérale de la propriété. Cette dérogation est conditionnelle à ce que tous les bâtiments soient conformes à la règlementation. Les bâtiments secondaires devront respecter les marges, le nombre ainsi que la superficie maximale.

Adoptée

2017-02-27 **Lot 3 000 162 (ordonnance de nettoyage)**

Attendu que par sa résolution 2016-12-316, le conseil municipal avisait le propriétaire du lot 3 000 162 que d'ici le 1er juin 2017, ce dernier devra nettoyer au complet ledit lot 3 000 162, en cas de défaut la municipalité mandatera Me Sylvain Labranche pour l'obtention d'une ordonnance devant la cour municipale enjoignant le propriétaire à procéder au nettoyage dudit lot 3 000 162 à défaut de quoi la municipalité l'exécutera aux frais du propriétaire;

Attendu que la propriété a été vendue et que le nouveau propriétaire n'a pas été avisé des procédures;

Attendu qu'il demande un délai supplémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et unanimement résolu que le nouveau propriétaire du lot 3 000 162 doit, d'ici le 1er octobre 2017, procéder au nettoyage complet dudit lot, en conformité avec toutes les règlementations municipales. En cas de défaut, la municipalité mandatera Me Sylvain Labranche pour l'obtention d'une ordonnance devant la cour municipale enjoignant le propriétaire à procéder au nettoyage dudit lot 3 000 162 à défaut de quoi la municipalité l'exécutera aux frais du propriétaire.

Adoptée

2017-02-28 **Lumières de rues**

Il est proposé par madame la conseillère Chantal Thibault et unanimement résolu de changer de fournisseurs pour les lumières des rues.

Adoptée

2017-02-29 **CIM (capital social 200$)**

Attendu que la municipalité de Rivière-Héva a reçu par courriel le 1er février 2017, une résolution d'adhésion pour CIM;

Attendu que les municipalités se font imposer un capital social de 200$;

Attendu que les municipalités ont toujours payé leur contrat annuel et qu'elles recevaient le montant pour la préparation de leur budget;

Attendu que la FQM n'informa pas ses membres d'avance et impose des résolutions d'adhésion conditionnellement à l'utilisation du logiciel comptable;

Attendu que les municipalités n'ont pas à devenir des otages de la FQM;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël Gravel et unanimement résolu de payer le 200$ seulement. Que la FQM prenne en considération notre mécontentement et que notre contribution annuelle à cette dernière sera à revoir.

Adoptée

2017-02-30 **Résolution pour le Transport Adapté**

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et unanimement résolu que la Municipalité de Rivière-Héva contribue au Transport Adapté pour l'année 2017.

Adoptée

2017-02-31 **Appui au regroupement pour un Québec en santé**

Attendu qu'il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population.

Attendu que le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux.

Attendu que la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90 % des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents.

Attendu que le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation

de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et unanimement résolu:

De signifier notre appui au *Regroupement pour un Québec en santé*. Et, à cet effet**,** nous demandons au gouvernement du Québec :

1. de **poursuivre** et d'**intensifier** les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et des Québécois :

a. par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;
b. par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre;

2. d'investir les revenus dans **la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur** qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.

D'acheminer copie de la présente résolution au député de notre circonscription, au ministre des Finances, monsieur Carlos Leitao, à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux saines habitudes de vie, madame Lucie Charlebois et au premier ministre, monsieur Philippe Couillard.

Adoptée

2017-02-32 **<u>Appui au projet de prévention et de sensibilisation sur les espèces exotiques envahissantes</u>**

Attendu que la Municipalité de Rivière-Héva donne son appui au projet *Ne propagez pas les espèces exotiques envahissantes !* présenté par l'Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie (OBVAJ) et le Comité régional de lutte contre les espèces exotiques envahissantes;

Attendu que l'Abitibi-Témiscamingue est encore peu affectée par la présence d'espèces exotiques envahissantes (EEE) contrairement à plusieurs autres régions du Québec.

Attendu que cette situation pourrait changer rapidement puisque plusieurs espèces problématiques sont à nos portes. Ce projet s'inscrit dans la mise en œuvre du Plan directeur de l'eau de l'OBVAJ. L'Orientation B1 est représentée par ce projet, soit : gérer efficacement la problématique des espèces exotiques envahissantes objectifs du Plan d'action, soit de voir à la prévention de l'arrivée d'espèces exotiques envahissantes et d'offrir un soutien aux municipalités du territoire de l'Abitibi-Jamésie;

Attendu que la Municipalité de Rivière-Héva croit que les activités de sensibilisation par l'installation de panneaux informatifs sur le lavage des embarcations nautiques aux rampes publiques de mise à l'eau les plus achalandées du territoire permettront de prévenir l'arrivée d'espèces exotiques envahissantes dans nos lacs et rivières. Le projet *Ne propagez pas les espèces exotiques envahissantes !* permettra de sensibiliser les utilisateurs sur

les risques de propagation ainsi qu'à l'importance du lavage des embarcations.
En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et unanimement résolu que ce projet sera un pas de plus, afin de prévenir l'arrivée des espèces exotiques envahissantes dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue. Nous souhaitons apporter à l'OBVAJ et au Comité régional de lutte contre les espèces exotiques envahissantes un appui moral afin de soutenir le développement du projet *Ne propagez pas les espèces exotiques envahissantes !* .

Adoptée

2017-02-33 **Formation – Centre de coordination des mesures d'urgences**

Il est proposé par madame la conseillère Chantal Thibault et unanimement résolu que madame Nathalie Savard participe à la formation de centre de coordination des mesures d'urgences à Rouyn-Noranda le 17 février 2017. Les coûts d'inscription sont de 143.72$ taxes incluses.

Adoptée

2017-02-34 **Nomination d'un directeur adjoint au service des incendies**

Considérant la réception de deux candidatures;

Considérant que le conseil à priorisé la disponibilité, le taux de présence aux interventions ainsi que l'implication;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël Gravel et unanimement résolu que madame Nathalie Savard soit nommée au poste de directrice adjointe au service des incendies.

Adoptée

2017-02-35 **Association forestière (commande des petits arbres)**

Il est proposé par madame la conseillère Chantal Thibault et unanimement résolu de commander des petits arbres pour remettre aux citoyens en mai.

Adoptée

2017-02-36 **Résolution pour comptes en souffrances**

Il est proposé par madame Ginette Noël et unanimement résolu d'annuler les comptes clients 101 pour un montant de 27.24$ et 111 pour un montant de 100$ ainsi qu'une exclusion du camping pour ce dernier.

Adoptée

2017-02-37 **Piste 4 Saisons**

Considérant une demande du comité Piste 4 Saisons pour se procurer du matériel au BEX appartenant à la municipalité pour la construction de la Piste sur les territoires de Rivière-Héva et Malartic;

Considérant les résolutions 2008-11-198, 2011-08-232 ainsi que les motifs invoqués dans la demande au ministère pour l'exclusivité du banc;

Considérant que la municipalité a plusieurs projets à court terme en plus du développement sur le territoire;

Considérant que la municipalité de Rivière-Héva ne peut mettre en péril le développement de son territoire en permettant l'extraction de matériaux granulaire pour être transporté à l'extérieur du territoire;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Chantal Thibault et unanimement résolu d'autoriser l'extraction de matériau au BEX pour la partie de la piste qui est sur le territoire de la municipalité de Rivière-Héva et de plus cette dernière s'engage à assumer les travaux à partir du chemin du Lac-Malartic jusqu'au début de la piste près de la Tour. Le comité Piste 4 Saisons pourra affecter le montant, qui avait été prévu à cet effet, à d'autres infrastructures concernant la piste.

Adoptée

DIVERS

Compte rendu des dossiers des élus

Chacun des élus fait un compte rendu de ses dossiers.

Questions du public

Le conseil a su répondre aux questions du public.

2017-02-38 Levée

À 20h03 il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et unanimement résolu que la séance soit et est levée.

Adoptée

_____
Nathalie Savard
Directrice générale
Secrétaire trésorière

_____
Réjean Guay
Maire